

**Décision n° 2024-0911**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 17 avril 2024**  
**abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 17 avril 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN  
Chef de l'unité gestion des fréquences

**Annexe à la décision n° 2024-0911**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 17 avril 2024**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants  
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198801955	NATRA SAINT ETIENNE	42 ST ETIENNE	2 UHF
198803971	MG-VALDUNES	59 LEFFRINCKOUCKE	1 UHF
198909884	ENTREPRISE GENERALE ELECTRIQUE	31 L'UNION	1 UHF
199001091	MG-VALDUNES	59 TRITH ST LEGER	1 VHF
199204138	COMMUNE DE LA RICAMARIE	42 LA RICAMARIE	1 UHF
199405108	M. PAPUT MARC	03 VICHY	1 UHF
199505672	COMMUNE DE SAINTE ENGRACE	64 STE ENGRACE	1 VHF
199700740	MG-VALDUNES	59 TRITH ST LEGER	2 VHF
200100560	ETS MARITIME DE CARONTE ET DE FOS	13 FOS SUR MER	1 UHF
200300679	CAEN EVENEMENTS	14 CAEN	2 UHF
200400062	GARAGE DARBO	59 LYS LEZ LANNOY	2 VHF
200600832	FIDUCIAL SECURITE HUMAINE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	69 BRON	1 UHF
200701634	DIRECTION DEPARTEMENTALE TERRITOIRES MER	44 ST NAZAIRE	1 UHF
200900457	DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	33 GUITRES	1 UHF
200900537	SI DES EAUX DES DEUX VALLEES	19 LAGARDE ENVAL	1 UHF
200900613	COMMUNE D'OULLINS	69 OULLINS	2 VHF
200901343	LE LIEU UNIQUE	44 NANTES	2 UHF
201001063	M QUILLOU EMMANUEL	78 ST MARTIN DE BRETHENCOURT	1 UHF
201200346	F FARDEAU DOMINIQUE	45 CORTRAT	1 UHF
201200586	CETE MEDITERRANEE	13 AIX EN PROVENCE	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201501166	CICERON PASCAL MONTAGE LEVAGE	38 PASSINS	1 VHF
201600336	UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES CVR SERVICES	84 VISAN	1 UHF
201701184	COLLEGE PLATEAU GOYAVES	97 ST LOUIS	1 UHF
201800618	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	92 CLICHY	1 UHF
201800821	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE HAUTE-COMTE	25 PONTARLIER	1 UHF
201900107	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	91 BURES SUR YVETTE	1 UHF
201900357	TRANSCARAIBES	97 BAIE MAHAULT	1 UHF
201900517	STE CONSTRUCTION PAYS DE LA BAIE	50 DUCEY	1 UHF
202000616	GCC	92 SAINT CLOUD	1 UHF
202001009	EIFFAGE CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	94 FONTENAY SOUS BOIS	5 UHF
202001046	TERELIAN	92 ANTONY	1 UHF
202001047	TERELIAN	92 PALAISEAU	1 UHF
202001360	DECOR SONORE	93 AUBERVILLIERS	1 UHF
202001432	FAYAT BATIMENT	13 LANCON PROVENCE	1 UHF
202101508	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	93 SAINT OUEN	3 UHF
202102399	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	93 SAINT OUEN	5 UHF
202102675	IRON MOUNTAIN FRANCE	27 HEUDEBOUVILLE	1 UHF
202200824	MOVUS LOGISTICS FRANCE	95 MARLY LA VILLE	1 UHF
202203051	EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	93 ST OUEN	3 UHF
202203397	LEGENDRE ILE DE FRANCE	93 TREMBLAY-EN-FRANCE	1 UHF
202300148	SOLUMAT	68 HUNINGUE	1 UHF
202302259	SOLUMAT	14 BLAINVILLE SUR ORNE	1 UHF